



## Salaire non équitable et statut non plus

Par **cerise67**, le **27/04/2016** à **16:53**

Bonjour ,

J'ai besoin de vos lumières , voilà j'ai deux questions :

Je travaille dans une société de transport routier . Je suis embauchée depuis 2010 et avant ça j'ai fais 2 ans d'alternance .

Il y a 3 ans ils ont embauché une collègue avec un salaire de base brut plus élevée que le mien ( actuellement on a le même salaire mais j'ai ma prime d'ancienneté et elle non ) du coup mon salaire de base est inférieur à elle . Est-ce légale ? sachant que nous avons le même niveau d'étude et j'ai plus d'expérience que elle .

Ensuite j'ai lu dans la convention de transport que mon poste et sous le nom de "agent de maîtrise - technicien" mais je suis que employé . Que dois je faire ?

merci pour vos retours

Par **P.M.**, le **27/04/2016** à **17:35**

Bonjour,

L'employeur doit respecter la Convention Collective applicable et s'il refuse, le Conseil de Prud'Hommes pourrait l'y contraindre...

Pour justifier une différence de salaire entre deux salariés occupant le même poste, l'employeur devrait évoquer des motifs objectifs sinon, la régularisation s'impose...